

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA
Séance du 13 avril 2023**

Nombre de Membres			
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération	L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de CASTIRLA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la Présidence de M. Jacques-André TOMASINI.
11	11	10	
Date de convocation	Présents : TOMASINI Jacques-André, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothée, ROSSI Antoine, SIMONI Simon Jean, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI		
06 avril 2023			
Date de convocation	Absents : Denis TERRACHON		
06 avril 2023	Représentés : Christelle TOMASI, Aimée LUSINCHI		

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M Leschi Damien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'il a acceptées

DCM-2023-04-10 : Affectation du résultat M14 l'exercice 2022

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif décide et après constatation du compte administratif 2022 excédentaire.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation M14 comme suit :

Section de fonctionnement - affectation à l'excédent reporté C/002 : 505 513.98 euros

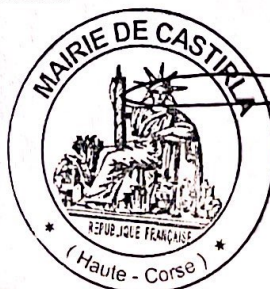
Section d'investissement - affectation à l'excédent reporté C/001 : 327 119.94 euros

Le Conseil Municipal décide par :

10 voix pour
00 voix contre
00 abstention

D'approuver l'affectation du résultat.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.



Le Maire

Jacques André TOMASINI